

CONVOCATION

Par la présente les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à sa prochaine séance qui se tiendra au Centre Culturel, salle des fêtes, rue du Village à Junglinster, **vendredi, le 24 mai 2024, à 14:00 heures** pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

En séance publique :

1. Informations au conseil communal et signature des délibérations de la séance du conseil communal du 26 avril 2024.
2. Approbation d'un projet et devis définitif concernant la phase 2 de l'extension de l'école fondamentale à Junglinster.
3. Approbation de la modification du Plan d'Aménagement Particulier « quartier existant » (PAP-QE) « au lieu-dit « Rue d'Eschweiler » à Rodembourg.
4. Approbation de la modification du Plan d'Aménagement Général (PAG) « au lieu-dit « Rue d'Eschweiler » à Rodembourg.
5. Autorisation de lotissement de terrains situés à l'intérieur du PAP-QE
 - *JA Godbrange, 336/1427 „rue du Village »*
6. Déclaration d'intention de modifier la partie écrite du PAG en vue de la réduction du nombre d'emplacements de stationnement privés pour les logements abordables.
7. Confirmation de règlements de circulation.
8. Etats des restants 2023.
9. Approbation d'actes notarié
 - *Cession gratuite, RB Gonderange n°339/4583, « rue Gritt »*
 - *Logement JongMett, appartement A1.1*
 - *Logement JongMett, appartement A3.1*
 - *Logement JongMett appartement B1.1*
 - *Logement JongMett, appartement B1.2*
10. Approbation d'un contrat de réservation
 - *Logement JongMett, appartement A1.3*
 - *Logement Godbrange, Maison 47*
11. Avis sur des décisions prises par le conseil d'administration de l'Office Social du Centrest :
 - a) Augmentation de la dotation des communes au fonds de roulement
12. Changement dans les commissions consultatives
 - *Nomination d'un nouveau membre au sein de la commission du Vivre-ensemble intercommunal*
13. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

En séance à huis clos

14. Nomination définitive d'un secrétaire communal, groupe de traitement B1, sous-groupe à attributions particulières.
15. Création d'un poste de fonctionnaire, groupe de traitement A1, sous-groupe à attributions particulières : secrétaire, pour les besoins du secrétariat communal
16. Nomination d'un fonctionnaire communal(m/f), groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal.

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
Boîte postale 14
L-6101 Junglinster
T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00–12h00
et 13h00–16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

17. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2024/2025 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C1 100 % A 24-25) ;
18. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2024/2025 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C2-4 100 %) ;
19. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2023/2024 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C2-4 SUR 100 %) ;
20. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2023/2024 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C2-4 SUR 100 %) ;
21. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2023/2024 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C2-4 SUR 100 % A 24-25) ;
22. Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2023/2024 : liste 1, proposition de réaffectation d'un(e) candidat(e) au poste vacant d'instituteur/trice de l'enseignement fondamental (C2-4 ACC 50 % A 24-25) année scolaire 2023-2024) ;

Pour le collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre le secrétaire

